

17.313

INITIATIVE CANTONALE

Réduction des pertes de denrées alimentaires

Déposé par: Soleure**Date de dépôt:** 04.07.2017**Etat des délibérations:** Traité par le Conseil des Etats

TEXTE DÉPOSÉ

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Soleure soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à fixer des objectifs contraignants visant à réduire les pertes de denrées alimentaires et à définir des mesures concrètes en la matière.

DÉVELOPPEMENT

Près d'un tiers de toutes les denrées alimentaires produites en Suisse se perdent ou sont gaspillées entre le producteur et le consommateur, ce qui représente environ 2 tonnes de déchets par an. Ces pertes se produisent tout au long de la chaîne alimentaire: production (13 pour cent), commerce (2 pour cent), transformation (30 pour cent), commerce de détail (5 pour cent), gastronomie (5 pour cent), ménages (45 pour cent). Or, une grande partie d'entre elles pourraient être évitées. En effet, elles sont notamment dues à certaines normes de commercialisation, relatives par exemple à la taille des fruits, et à une méconnaissance de la durée et du mode de conservation des aliments.

Ce gaspillage important a de vastes répercussions sur l'homme et l'environnement. La production d'aliments représente 30 pour cent de la charge environnementale globale. En jetant des aliments, nous gaspillons et polluons inutilement des ressources rares, telles que l'eau, les sols et certaines sources d'énergie fossile. En Suisse, les aliments jetés engendrent des surcoûts à hauteur de plusieurs milliards de francs, qui grèvent inutilement le budget des ménages et les dépenses publiques. La demande de denrées alimentaires - accrue par ces pertes - rend l'offre mondiale plus rare, alors que la sécurité alimentaire de nombreux êtres humains n'est pas garantie. Dans ses avis relatifs à l'interpellation "Gaspillage alimentaire" ([12.3085](#)) et au postulat "Une solution contre le gaspillage alimentaire" ([12.3907](#)), déposés par la conseillère nationale Isabelle Chevalley, le Conseil fédéral a précisé que, d'une part, un dialogue devait être noué avec l'ensemble des acteurs du circuit alimentaire sur les moyens de réduire ou de mieux valoriser les déchets alimentaires et, d'autre part, qu'il était prêt à examiner en détail s'il convient d'introduire une obligation de valoriser les déchets alimentaires. La présente initiative invite l'Assemblée fédérale à fixer des objectifs contraignants visant à réduire les pertes de denrées alimentaires et à définir des mesures concrètes en la matière.

RAPPORTS DE COMMISSION

12.10.2017 - COMMISSION DE LA SCIENCE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE DU CONSEIL DES ETATS
([HTTPS://WWW.PARLAMENT.CH/CENTERS/KB/_LAYOUTS/15/DOCIDREDIR.ASPX?ID=4U7YAJRAVM7Q-1-44256](https://www.parlament.ch/CENTERS/KB/_LAYOUTS/15/DOCIDREDIR.ASPX?ID=4U7YAJRAVM7Q-1-44256))

CHRONOLOGIE

30.11.2017 **CONSEIL DES ETATS** Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

COMPÉTENCES

COMMISSIONS CHARGÉES DE L'EXAMEN

COMMISSION DE LA SCIENCE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE CE (CSEC-CE)
COMMISSION DE LA SCIENCE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE CN (CSEC-CN)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CATÉGORIE DE TRAITEMENT

IV

CONSEIL PRIORITAIRE

Conseil des Etats

DOMAINES (4)

Agriculture Environnement Santé Économie

SYNTHÈSE MESSAGE / RAPPORT

SITUATION INITIALE

DÉLIBÉRATIONS

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



SYNTHÈSE MESSAGE / RAPPORT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BULLETIN OFFICIEL